

Ecole doctorale de géographie de Paris

Espaces, Sociétés, Aménagement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université

Directrice : Catherine Fournet-Guérin (Sorbonne Université)

Directrice adjointe : Clarisse Didelon-Loiseau (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Constitution des comités de suivi individuels (CSI) de thèse

1. Conformité des CSI avec le nouvel arrêté

Les dispositions à mettre en œuvre pour la mise en place en conformité des comités de suivis avec l'arrêté d'août 2022 sur le doctorat sont les suivantes :

- Obligation de tenir un CSI dès la fin de la première année du doctorat et **tous les ans** jusqu'à la soutenance.
- Le CSI doit comprendre un enseignant-chercheur (professeur, maître de conférences) ou un chercheur (chargé de recherches ou directeur de recherche) **spécialiste** et un enseignant-chercheur ou un chercheur **non spécialiste** ; tous deux sont titulaires de l'ESR. Si possible l'un des deux membres du CSI doit être extérieur à l'établissement.
- La composition du CSI doit rester **identique**, sauf cas de force majeure, pendant toute la durée du doctorat. Le CSI peut-être révoqué par le doctorant.
- Le CSI répond à deux objectifs : un suivi scientifique sur l'avancée des travaux du doctorant tout au long de la thèse et la détection de situations problématiques (conflit, discrimination, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes...) pouvant affecter le doctorant.
- Chaque année les membres du CSI ont un entretien avec le doctorant sans son directeur de thèse ; et avec la direction de thèse, sans le doctorant.
- **Attention** : Attention : les membres du CSI ne pourront pas être rapporteurs dans le jury de thèse, mais ils pourront être examinateurs.

2. Modalités de constitution des CSI à l'ED 434

Le conseil de l'ED de décembre 2023 a approuvé les modalités suivantes.

Après avoir été informés et sollicités par Candice Zaninetti, les doctorants de première année et de deuxième année proposent à l'école doctorale le nom de deux personnalités susceptibles de composer son CSI. Il conviendra **d'obtenir leur accord avant de transmettre leurs noms**.

- Le **spécialiste** est une personnalité scientifique qui a conduit ou conduit des recherches dans le champ précis de la thèse, voire, s'il est habilité à diriger des recherches, pourrait encadrer, encadre ou a encadré des doctorants dans ce champ. Concrètement, ces personnes peuvent être professeurs, chercheurs, maîtres de conférences, docteur.
- Le **non-spécialiste**, à l'inverse, est une personnalité scientifique dont les compétences ne se situent pas dans le champ précis de la thèse, pour au moins l'une de ces 3 raisons :
 - Il ne travaille pas sur la même zone géographique

Ecole doctorale de géographie de Paris

Espaces, Sociétés, Aménagement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université

Directrice : Catherine Fournet-Guérin (Sorbonne Université)

Directrice adjointe : Clarisse Didelon-Loiseau (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

- Il ne travaille sur la même thématique
 - Il ne travaille pas dans la même discipline
- Ce membre non spécialiste doit également être professeur, chercheur, maître de conférences, ou docteur.

- **Dans la mesure du possible** l'un des deux membres doit être extérieur à l'établissement ; pour information, les chercheurs sont réputés faire partie de l'établissement s'ils figurent sur les listes électorales. La personnalité extérieure peut être en activité dans un autre établissement d'enseignement supérieur et de recherche, partout en France et y compris à l'étranger.
- Pour choisir les membres de son CSI le doctorant **peut prendre conseil** auprès de son directeur de thèse et/ou de son directeur de laboratoire et/ou des chercheurs ou enseignants-chercheurs de son laboratoire ou de son université et/ou des élus représentants des doctorants ou encore de la direction de l'école doctorale.

3. Modalités des réunions.

- Une fois la composition du CSI validée par la direction de l'école doctorale, le doctorant prend contact avec les membres du CSI pour fixer avec eux une date de réunion. **A Sorbonne Université, les CSI doivent se tenir avant mi-septembre. Pour Paris 1 Panthéon-Sorbonne, les CSI doivent se tenir avant fin octobre.**
- Avant la réunion, le doctorant transmet aux membres de son CSI la « fiche de comité de suivi » soigneusement renseignée. Cette fiche est téléchargeable sur le site Internet de l'ED (<https://ed-geographie.panthéonsorbonne.fr/faire-these-led-434/comite-suivi>)
- Lors de la réunion, le doctorant commence par présenter l'avancement de ses travaux aux membres du CSI (une vingtaine de minutes maximum).
- Cette présentation est suivie d'un entretien entre les membres du CSI et le doctorant sans le directeur de thèse ; ce doit être un véritable entretien, c'est-à-dire la **rencontre simultanée de trois personnes, cette rencontre pouvant avoir lieu en présence ou à distance.**
- Suite à la réunion les deux membres du CSI contribuent ensemble à la rédaction du rapport qui se situe à la fin de la fiche du comité de suivi ; ils le **signent et le datent.**
- Les membres du CSI ont ensuite un contact avec la direction de thèse sans le doctorant. Toute modalité d'échange entre la direction de thèse et le comité de suivi est acceptée. Il n'y a pas de rapport à produire sur cette étape. Le formulaire du comité de suivi permettra aux membres du CSI d'attester que cet échange a bien eu lieu.
- Les membres du CSI renvoient au doctorant la fiche de comité de suivi qu'ils ont signée et que le doctorant signe à son tour.
- **Le doctorant télécharge la fiche de comité de suivi sur ADUM. Ce téléchargement est obligatoire pour la réinscription.**
- L'avis du comité de suivi n'est que consultatif, en cas d'avis négatif du CSI ou du directeur de thèse, la décision de réinscription revenant à la direction de l'ED.

Ecole doctorale de géographie de Paris

Espaces, Sociétés, Aménagement

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Sorbonne Université

Directrice : Catherine Fournet-Guérin (Sorbonne Université)

Directrice adjointe : Clarisse Didelon-Loiseau (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

4. Calendrier

- **Fin mars / début avril** : les doctorants de 1^{re} année se préparent à constituer leur CSI.
- **31 mai au plus tard** : retour des propositions des CSI auprès de l'école doctorale (candice.zaninetti@sorbonne-universite.fr) avec les deux noms, avec leur statut et l'université ou établissement.
- **Courant juin** : la direction de l'école doctorale valide et enregistre cette composition, et demande une modification en cas de non conformité, ou transmet l'approbation par mail.
- Réunion des CSI : avant **mi-septembre pour Sorbonne Université, avant le 31 octobre pour Paris 1 Panthéon Sorbonne**.